

Cote du document: EB 2017/121/R.14  
Point de l'ordre du jour: 9 a)  
Date: 16 août 2017  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

## Mémoire du Président

### Proposition de financement additionnel à la République du Cameroun pour le Programme de promotion de l'entreprenariat agropastoral des jeunes

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Bernard Hien  
Chargé de programme de pays  
Division Afrique de l'Ouest et du Centre  
téléphone: +237 695169588  
courriel: b.hien@ifad.org

Niels Bossen  
Attaché de programme  
téléphone: +237 690100901  
courriel: n.bossen@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner  
Chef de l'Unité des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2974  
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt et unième session  
Rome, 13-14 septembre 2017

---

Pour: Approbation

## Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte	1
II. Justification du financement additionnel	1
III. Coût et financement du programme	1
A.Coût du programme	1
B.Financement du programme	2
IV. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	3
V. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement	4
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	4
VII. Recommandation	4
Appendice	
Logical framework (Cadre logique)	1

## Sigles et acronymes

PEA-jeunes	Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement additionnel en faveur de la République du Cameroun, pour le Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes, telle qu'elle figure au paragraphe 18.

## Proposition de financement additionnel à la République du Cameroun pour le Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes

### I. Contexte

1. Le Programme de promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes (PEA-jeunes) a été approuvé par le Conseil d'administration en septembre 2014 avec un déficit de financement dont il était prévu qu'il serait couvert par un nouveau financement dans le cadre d'un cycle ultérieur du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) (EB 2014/LOT/P.15/Rev.1). Le montage financier approuvé par le Conseil d'administration pour le PEA-jeunes comprenait: i) un prêt du FIDA d'un montant de 22,5 millions d'USD et un déficit de financement de 23 millions d'USD à couvrir par le FIDA grâce à une allocation supplémentaire du SAFP, une fois que celle-ci serait disponible, sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration; ii) une contribution du gouvernement, de 9,9 millions d'USD; iii) une contribution de 9,4 millions d'USD apportée par des institutions de microfinancement; et iv) une contribution des bénéficiaires de 2,1 millions d'USD. Le déficit de financement résultait du fait que le montant alloué au Cameroun pour le cycle 2013-2015 du SAFP était alors entièrement affecté.

### II. Justification du financement additionnel

2. Un montant de 23 millions d'USD a été alloué au PEA-jeunes sur le cycle actuel du SAFP, ce qui permettra de combler le déficit de financement. Comme noté ci-dessus, le Conseil d'administration avait approuvé un financement d'ensemble du FIDA de 45,5 millions d'USD, y compris le déficit de financement. Il n'y a à l'heure actuelle aucun changement dans les objectifs, l'approche, les composantes, les sous-composantes, les postes de dépenses, l'analyse coût-avantages, la matrice de résultats, le système de suivi-évaluation et les dispositions institutionnelles du programme. En consultation avec la haute direction et le gouvernement, il a été décidé d'allouer aussi, à titre additionnel, une allocation de pays d'un montant de 5 millions d'USD, qui sera utilisée pour augmenter le nombre de jeunes entrepreneurs et appuyer le développement des capacités dans les centres de formation professionnelle. Elle permettra également une participation accrue à l'élaboration des politiques par un appui au recensement agricole.
3. Le financement additionnel proposé est donc passé de 23 millions d'USD à 28 millions d'USD. La proposition de 28 millions d'USD sera soumise au Conseil d'administration pour une reconfirmation officielle de la décision de 2014.

### III. Coût et financement du programme

#### A. Coût du programme

4. Le coût total du programme (taxes et imprévus compris) s'établit à 72 millions d'USD. Le coût de base s'élève à 67,7 millions d'USD. Les taxes correspondent à 7,9% du coût total. Le montant des imprévus est de 4,3 millions d'USD, soit 6% du coût total. Le coût d'investissement s'établit à 60,3 millions d'USD, soit 89% du coût de base. Les coûts récurrents représentent 11% du coût de base, soit 7,4 millions d'USD.

Tableau 1  
**Coût du programme par composante et par source de financement**  
(en milliers d'USD)

Composante	Prêt du FIDA		Déficit de financement		Financement additionnel 5 millions d'USD		Institutions financières rurales		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
A. Développement des entreprises agropastorales	14 961,89	43,8	13 162,45	38,5	1 000	2,9	-	-	-	-	5 027,44	14,7	34 151,78	47,4
B. Accès aux services financiers	3 234,40	12,4	6 726,22	25,8	1 500	5,8	9 446,92	36,3	2 136,06	8,2	3 009,67	11,5	26 053,27	36,1
C. Amélioration du cadre organisationnel, politique, institutionnel et juridique	1 189,83	23,9	1 008,33	20,3	2 500	50,3	-	-	-	-	268,97	5,4	4 967,13	6,9
D. Coordination et gestion du programme	3 113,88	45,5	2 103,04	30,7	-	-	-	-	-	-	1 633,32	10,2	6 850,24	9,5
<b>Total</b>	<b>22 500,00</b>	<b>31,2</b>	<b>23 000,04</b>	<b>31,9</b>	<b>5 000,0</b>	<b>6,9</b>	<b>9 446,92</b>	<b>13,1</b>	<b>2 136,06</b>	<b>3,0</b>	<b>9 939,40</b>	<b>13,8</b>	<b>72 022,42</b>	<b>100,0</b>

## B. Financement du programme

5. Le FIDA a contribué au financement du programme par un premier prêt de 22,5 millions d'USD, soit 31,2% du coût total du programme, qui s'élève à 72 millions d'USD. Il apportera également un financement additionnel d'un montant de 28 millions d'USD, soit 38% du coût total du programme. Afin de faciliter la gestion du programme et compte tenu de considérations d'économie et de rentabilité, le financement du FIDA couvrira seulement les taxes sur les dépenses récurrentes du programme, et plus précisément sur les dépenses de fonctionnement. D'après les estimations, les taxes représentent 270 000 USD, soit 0,38% du coût total du programme. Les entreprises apporteront une contribution au financement d'environ 2,1 millions d'USD, soit 2,9% du coût total; ces ressources constituent leur participation au coût d'investissement et aux dépenses d'exploitation.
6. Les institutions financières rurales contribueront à hauteur de 9,4 millions d'USD, soit 13,1% du coût total. Cette contribution prendra la forme de prêts qu'elles accorderont aux créateurs d'entreprises soutenues dans le cadre du PEA-jeunes.
7. La contribution du gouvernement en termes de taxes et d'investissements est estimée à 9,9 millions d'USD, soit 13,8% du coût total. Elle prendra la forme d'exonérations de taxes sur les biens et services importés par le programme et conformément aux politiques nationales.

Tableau 2  
**Coût du programme par catégorie de dépenses et par source de financement**  
(en milliers d'USD)

Composante	Prêt du FIDA		Déficit de financement		Financement additionnel 5 millions d'USD		Institutions financières rurales		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Génie civil et rural	76,99	6,7	-	-	-	-	-	-	-	-	1 071,33	93,3	1 148,32	1,6
2. Crédit et fonds de garantie	5 412,04	17,3	11 454,23	36,6	1 500	4,8	9 446,92	30,2	2 136,06	6,8	1 342,08	4,3	31 291,33	43,4
3. Équipement et matériel	2 706,36	54,7	884,69	17,9	500	10,1	-	-	-	-	856,07	17,3	4 947,12	6,9
4. Formation	3 150,06	53,9	2 144,11	36,7	500	8,6	-	-	-	-	51,26	0,9	5 845,43	8,1
5. Services de consultants	9 033,30	38,5	6 735,16	28,7	2 500	10,7	-	-	-	-	5 169,64	22,1	23 438,10	32,5
6. Dépenses de fonctionnement	818,71	26,8	780,73	25,6	-	-	-	-	-	-	1 449,01	47,5	3 048,45	4,2
7. Salaires et indemnités	1 302,54	56,5	1 001,12	43,4	-	-	-	-	-	-	-	-	2 303,66	3,2
<b>Total</b>	<b>22 500,00</b>	<b>31,2</b>	<b>23 000,04</b>	<b>31,9</b>	<b>5 000,00</b>	<b>6,9</b>	<b>9 446,92</b>	<b>13,1</b>	<b>2 136,06</b>	<b>3,0</b>	<b>9 939,39</b>	<b>13,8</b>	<b>72 022,41</b>	<b>100,0</b>

#### IV. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

8. Sur la base de l'appréciation des dispositifs de gestion financière existants dans les projets du FIDA au Cameroun, une évaluation du système de gestion financière du PEA-jeunes a été conduite pour vérifier sa conformité aux exigences du FIDA en matière de risque fiduciaire. Le risque de gestion financière du programme au stade de la conception est jugé "élevé" si des mesures d'atténuation ne sont pas prises en compte, et "modéré" après leur prise en compte.
9. Le dispositif de gestion du programme s'appuie sur une organisation administrative, financière et comptable efficace, assurée par l'unité nationale de gestion du programme, composée d'experts qualifiés dans la gestion de projets de développement. Les fonds du programme sont gérés selon les procédures en vigueur au Cameroun ainsi que celles du FIDA en matière de gestion administrative et financière des projets; la mise à disposition des fonds du FIDA se fait à travers les canaux déjà en place pour d'autres projets du FIDA.
10. Les procédures de contrôle interne, conformes aux meilleures pratiques, sont détaillées dans le manuel des procédures administratives et financières. Une formation approfondie du personnel du programme a été organisée durant la phase de démarrage.
11. Le programme est soumis à un audit annuel des états financiers, comme prescrit par les directives du FIDA en la matière. Les audits sont effectués conformément aux Normes internationales d'audit.
12. La passation des marchés est conduite conformément aux directives du FIDA et au code national des marchés publics. L'application des principes de bonne gouvernance et de transparence dans la mise en œuvre du programme passe par: i) la conduite périodique d'un audit interne par le personnel en charge de la gestion du programme; ii) la formation du personnel du programme sur la politique de lutte contre la corruption du FIDA et les procédures y relatives pendant l'atelier de démarrage; iii) la supervision de proximité menée par le bureau de pays du FIDA; et iv) l'appui à l'unité de gestion en matière d'exécution du programme, et particulièrement en matière de passation de marchés. Exceptionnellement, le programme pourra utiliser la passation de marchés de gré à gré pour retenir l'opérateur technique déjà sélectionné pour la mise en œuvre du fonds de facilitation prévu dans le cadre du projet d'appui au développement de la microfinance rurale cofinancé par le FIDA.

13. L'évaluation de la gestion financière conclut au caractère adéquat des dispositions en vigueur. C'est la même unité de gestion du programme qui sera responsable et devra rendre compte de la bonne utilisation des fonds, y compris ceux provenant du financement additionnel conformément aux dispositions de l'accord de financement. Le FIDA mettra le financement additionnel à la disposition du Gouvernement camerounais suivant les mêmes modalités et conditions que celles de l'accord de financement existant. Les états financiers consolidés et les rapports d'audit seront présentés au FIDA dans un délai de six mois à compter de la clôture de chaque exercice budgétaire. Les précisions relatives à la gestion financière et à la passation des marchés présentées dans le rapport du Président (EB 2014/LOT/P.15/Rev.1) ne seront pas modifiées.

## V. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement

14. L'annexe 2 à l'Accord de financement sera modifiée pour y inclure les 28 millions d'USD du financement proposé. Aucune autre modification n'est nécessaire.

## VI. Instruments et pouvoirs juridiques

15. Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration, l'accord de financement en vigueur entre la République du Cameroun et le FIDA sera modifié afin de prendre en compte le financement additionnel et les modifications requises, telles que décrites ci-dessus.
16. La République du Cameroun est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
17. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

## VII. Recommandation

18. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement additionnel proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera un financement additionnel à la République du Cameroun sous la forme d'un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de 28 millions d'USD, équivalant à vingt millions soixante mille droits de tirage spéciaux (20 060 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Gilbert F. Hougbo

## Cadre logique

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses
<b>But</b> Améliorer durablement les conditions de vie et les revenus des jeunes entrepreneurs agro pastoraux du Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'indice d'accumulation de biens a augmenté d'au moins 30% pour au moins 50% des jeunes entrepreneurs ciblés, d'ici à 2021.</li> <li>▪ La prévalence de la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans est réduite de 5%, passant de X%<sup>4</sup> à Y% chez les filles et de X% à Y% chez les garçons d'ici à 2021.</li> <li>▪ Réduction de Z% du nombre de ménages confrontés aux périodes de disettes</li> </ul>	Études d'impact, Études SYGRI Statistiques nationales Enquêtes PAM et UNICEF sur la malnutrition	Stabilité nationale Disponibilité du gouvernement à porter le programme
<b>Objectif de développement</b> Promouvoir des entreprises agropastorales jeunes, rentables, intégrées dans les chaînes de valeurs, et créatrices d'emplois	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 5040 entreprises dont 30% gérées par les femmes sont établies et créent au moins 20 160 emplois directs d'ici à 2021</li> <li>▪ Au moins 65% des entreprises sont fonctionnelles 3 ans après leur création</li> <li>▪ 3276 entreprises rapportent une augmentation d'au moins 50% de la marge brute.</li> </ul>	Plan de Travail et Budget Enquête sur les ménages Rapports	Disponibilité des jeunes à participer au programme
<b>Composante 1: Développement d'entreprises agropastorales</b>			
<b>Effet escompté I.</b> L'accès des jeunes à des services non financiers pour le développement d'entreprises est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moins 10 structures d'incubations intègrent la formation entrepreneuriale dans leur curriculum et assurent la formation des jeunes dans les chaînes de valeurs d'intérêt</li> <li>▪ 80% des jeunes ciblés adoptent les technologies enseignées</li> <li>▪ 80% des jeunes promoteurs formés bénéficient des services d'appui conseil à l'entrepreneuriat</li> </ul>	Évaluation d'effets Études de cas	Les centres de formation sont disposés à engager une démarche centrée sur l'entrepreneuriat agricole  Les parcours des jeunes promoteurs au sein des incubateurs sont personnalisés
<b>Produit 1.1.</b> Les capacités techniques, et entrepreneuriales des jeunes promoteurs sont renforcées dans les domaines d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 04 cohortes de jeunes promoteurs graduent annuellement des incubateurs avec un plan d'affaire bancable</li> <li>▪ Au moins 5040 jeunes dont au moins 30% de femmes sont formés et accompagnés d'ici à 2021</li> </ul>	Mission de suivi et supervision  Audit technique et opérationnel Rapports Base de données	
<b>Produit 1.2.</b> Un système d'accompagnement est mis en place pour garantir l'installation, la viabilité et la rentabilité des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Au moins 10 structures incubation sont renforcées et contractées pour assurer en extra muros l'appui accompagnement des jeunes dans leurs entreprises</li> <li>▪ 01 structure d'incubation de référence est promue</li> </ul>	Mission de suivi Arrêtés du ministère Contrats de performance	
<b>Composante 2. Accès aux services financiers</b>			
<b>Effet escompté II.</b> L'accès des jeunes à des services financiers pour la création et le	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 6 réseaux d'EMF partenaires s'approprient les segments de marchés ruraux où exercent les entreprises des jeunes</li> </ul>	Évaluation d'effets Base de données	Les EMF disposent de produits spécifiques et de

<sup>4</sup> Les valeurs de référence seront définies lors de l'enquête SYGRI de référence

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Hypothèses
développement d'entreprises est amélioré	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evolution du taux de pénétration rural d'au moins 15%</li> <li>70% des projets appuyés obtiennent un crédit auprès des EMF</li> </ul>		compétences pour financer l'entreprenariat rural
<b>Produit 2.1.</b> Un mécanisme financier pérenne adapté aux besoins des jeunes promoteurs est mis en place.	<ul style="list-style-type: none"> <li>04 (quatre) nouveaux produits sont développés</li> <li>Le fonds de facilitation du PADMIR pour l'octroi de crédits à moyen terme est renforcé et opérationnel</li> </ul>	Registre des contrats Rapports Enquêtes Mission de suivi et supervision	Les jeunes promoteurs disposés à recourir aux crédits
<b>Composante 3: Amélioration de l'environnement entrepreneurial</b>			
<b>Effet escompté III.</b> Le cadre politique, législatif et institutionnel est favorable au développement d'entreprises agropastorales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins 50% des bénéficiaires enquêtés tous les 2 ans, sont satisfaits de l'environnement des affaires</li> </ul>	Enquêtes de satisfaction Enquête auprès des clients	Appropriation et intérêt des ministères de tutelle
<b>Produit 3.1.</b> Le cadre organisationnel pour la promotion de l'entreprenariat agropastoral est établi	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 réseau national des jeunes entrepreneurs agro pastoraux est créé et répond aux besoins des jeunes</li> <li>Au moins 80% des entreprises promues sont membres du réseau et participent à ses activités</li> </ul>	Agrément du réseau Évaluation des adhésions	Professionnalisme des entreprises promues  Absence d'inertie administrative et institutionnelle
<b>Produit 3.2.</b> Le dialogue sur les politiques, et stratégies est mené entre le gouvernement et les jeunes entrepreneurs et l'environnement des affaires amélioré	<ul style="list-style-type: none"> <li>la politique sur le développement des entreprises agropastorale est formulée et adoptée</li> <li>L'accès à la terre et la sécurisation foncière est effective pour au moins 30% des jeunes promotrices</li> </ul>	Délibération des sessions parlementaires	
<b>Composante 4: Coordination, gestion, Suivi évaluation, gestion des connaissances</b>			
La coordination et le suivi des activités est effective	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 unité nationale d'appui conseil et 4 unités régionales établies et opérationnelles</li> <li>Le système de suivi évaluation est mis en place et opérationnel</li> </ul>	PTBA SSE Rapports des URAC et de l'UNAC	
La capitalisation des effets du programme est assurée	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une stratégie de communication et gestion des savoirs est élaborée et opérationnelle</li> </ul>	Stratégie de communication Supports de communication	